



Convocation à l'Assemblée Générale annuelle de la FIAP

**Par téléconférence - en raison des limitations internationales de Covid-19
toute la session sera enregistrée à des fins administratives internes uniquement**

Selon les statuts de la FIAP et les lois luxembourgeoises, pays où se trouve le siège de la FIAP, l'objectif de l'Assemblée annuelle pour 2020 est d'approuver le bilan, les comptes et l'activité du Comité Directeur ainsi que l'activité des services de la FIAP et aura lieu par téléconférence (réunion Zoom) le **19 décembre 2020** à 14h00, heure d'Europe occidentale.

Les membres opérationnels doivent confirmer leur présence et envoyer leur carte de vote **par email** au Secrétariat Général **au plus tard le 10 décembre 2020**. Les membres opérationnels qui ne peuvent pas être présents peuvent donner mandat de vote à un autre membre opérationnel, dans les conditions prévues par l'article 5.3 des statuts de la FIAP

Ordre du jour

SESSION UNIQUE – SAMEDI 19 DECEMBRE , 2020

1. Ouverture officielle de l'assemblée générale
2. Début de la session administrative
3. Appel des délégués
4. Election des scrutateurs
5. Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée
6. Rapport du Président
7. Rapport du Secrétaire Général
8. Affiliation - Radiation des Membres Opérationnels
9. Rapport du Trésorier pour la période financière **2019 + 2020**
10. Rapport des auditeurs
11. Projet de budget pour la période **2021**
12. Approbation des comptes
13. Rapport sur les différentes activités du Comité directeur
14. Rapport sur les différentes activités développées par les directeurs des Services FIAP
15. Approbation de la gestion du Comité Directeur et des rapports d'activités des Directeurs des Services par l'Assemblée Générale
16. Fixation des cotisations pour **2021**
17. Nomination de deux commissaires aux comptes
18. Questions des Membres Opérationnels
19. Fin de la session de l'AG annuelle **2020**